



Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE AG03/2024

Prononçant la reprise des concessions en état d'abandon

Le Maire de la commune de RULLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relative à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R.2223-12 et R.2223-23 ;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée ;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité du décret précité le 21 juillet 2022, le 21 novembre 2023 constatant l'état d'abandon des concessions dans l'ancien cimetière de la Commune de RULLY et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage,

Vu la délibération en date du 30 avril 2024 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions sont de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

ARRÊTE

Article 1 : les concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprise par la commune.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants-droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la Commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

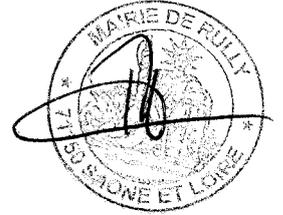
Article 4 : Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées (un par concession) et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remise en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.

Fait à RULLY
Le 06 mai 2024

Mme le Maire,
Sylvie TRAPON



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ANNEXE
Concessions perpétuelles constatées en état d'abandon

N° d'ordre	Emplacement	Date de prise	Concessionnaire d'origine
E2/456	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 4 Emplacement 456	11/06/1954	Madame CHOUX Thérèse née GIBERT
E2/424	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 4 Emplacement 424	07/02/1950	Madame CHABRAT Marie
E2/272	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 4 Emplacement 272	09/05/1946	Monsieur PERNIN Antonin
E2/160-166	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 7 Emplacement 166-160	04/07/1923	Monsieur POTHIN MARINOT
E2/165BIS	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 7 Emplacement 165	15/09/1924	Monsieur GUYARD
E1-101	Ancien Cimetière Carré 1 Colonne 6 Emplacement 101	16/10/1922	Madame DUPASQUIER- BOULAY Maurice née DUPASQUIER
E2/118	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 4 Emplacement 118	17/09/1946	Madame NOMBLOT Marie
E2/178-183	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 7 Emplacement 183-178	01/12/1924	Madame PERRON Blanche née CHAVET
E2/184-188	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 6 Emplacement 189-184	16/02/1925	Monsieur THOMAS Gabriel
E3/197	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 6 Emplacement 197	23/02/1925	Madame MARTIN Catherine née JUSSIAUX
E3/225	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 5 Emplacement 225	04/03/1927	Monsieur BRESSAND Martin
E3/227	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 7 Emplacement 227	21/12/1926	Monsieur BITOUZET
E2/323	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 5 Emplacement 323	30/08/1932	Monsieur LEBEAULT Etienne
E2/338	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 6 Emplacement 338	18/12/1934	Monsieur LAVALETTE François
E2/394	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 6 Emplacement 394	30/10/1942	Madame CUIGNIERES Yvonne
E2/376	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 7 Emplacement 376	07/11/1938	Monsieur DUFOUR Pierre

N° d'ordre	Emplacement	Date de prise	Concessionnaire d'origine
E2/368	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 7 Emplacement 368	26/10/1937	Madame DENIZIAUX née DESFONTAINE
334	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 8 Emplacement 334	23/12/1934	Monsieur LEBEAULT David
E2/373-381	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 8 Emplacement 381-373	07/11/1938	Monsieur MUGNIER Jean
E2/365	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 8 Emplacement 365	25/07/1957	Monsieur DEMORTIERE
E1/5	Ancien Cimetière Carré 1 Colonne 6 Emplacement 5	31/05/1913	Madame MUTHELET Lucie
E1/11	Ancien Cimetière Carré 1 Colonne 6 Emplacement 11	10/04/1914	Monsieur CHAUMAY Emile
E2/295	Ancien Cimetière Carré 4 Colonne 6 Emplacement 295		INDETERMINE (famille THIELLY)
E2/223-217	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 6 Emplacement 223-217	02/02/1927	Monsieur GAULAIN Bernard
E2/100-92	Ancien Cimetière Carré 1 Colonne 7 Emplacement 100-92		INDETERMINE (famille ADENOT / DURY)
E2/108-116	Ancien Cimetière Carré 2 Colonne 7 Emplacement 116-108		INDETERMINE (famille LATOUR / RENAUDIN)
E2/240	Ancien Cimetière Carré 3 Colonne 7 Emplacement 240	16/07/1950	Monsieur CANET Charles
E1/99-98	Ancien Cimetière Carré 1 Colonne 8 Emplacement 99-98		INDETERMINE (famille ROUQUAYROL)